

Je soussigné Louis Jeandel déclare faire ci après mon testament:

Je donne et ligue à la Fondation Louis Jeandel de Médecine à créer de mon décès par mon exécuteur testamentaire tout le solde des biens m'appartenant au jour de mon décès mais après paiement préalable de toutes dettes, exécution de tous legs particuliers que j'aurais faits et du règlement de tous droits, frais, honoraires et pénalités de toutes charges de ma succession et exception faite de tous avoirs qui au jour de mon décès pourraient avoir été placés sous conventions spéciales de Trust et tous les quels existeraient des dispositions spéciales d'usufruit ou de dévolution.

Le présent testament annule toutes dispositions antérieures aux présentes, à l'exception de tout codicille fait à une date antérieure au présent testament et dans lequel j'aurais expressément indiqué qu'il se rapporte désormais au testament de ce jour.

Fait et signé à Genève le six Août 1969

L. Jeandel

